

Département de l'Eure
Commune de Mesnils-sur-Iton



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° 2024_02_04

Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation d'une habitation à Gouville, commune historique de Mesnils-sur-Iton (27 240), chemin de la noë.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Un permis de construire n° PC 027 198 21 I0015 a été accordé sur la parcelle cadastrée 293 ZM 129 le 20 mai 2021. Une maison d'habitation y a été construite.

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisée par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation des maisons est assurée par la commune.

ARTICLE 3 : L'habitation sur le terrain sis chemin de la noë, parcelle 293 ZM 129 est numérotée 9 à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : La nouvelle numérotation de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 29 février 2024.

Le maire
Colette BONNARD.



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le



ID : 027-200084812-20240229-2024_02_04-AR